



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT PIERRE DE VASSOLS

Séance du 8 février 2019 à 18h30
L'an deux mil dix-neuf, le huit février

Les membres du conseil municipal de cette commune se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Date de convocation du conseil municipal : **04/02/2019**

Étaient présents :

Ghislain GRICOURT,	Raymond MORIN,	Jacques AMSTAD,
Valérie ROMAN AUBERT	Ludivine LANTIN,	Claude UGHETTO
Lucien DECOR	Thierry VILLAGE	

formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 9 membres.

Absent excusé : MASSON Nicolas

Pouvoir(s) donné(s) : MASSON Nicolas à Ghislain GRICOURT

Absent(s) non excusé(s) :

Quorum : 5

Madame LANTIN Ludivine a été élue secrétaire de séance.

La séance débute à 18h30

Approbation du procès-verbal de la dernière séance de conseil municipal du 06 décembre 2018

Monsieur le maire demande si quelqu'un a des remarques à formuler avant d'approuver le procès-verbal de la dernière réunion de conseil municipal.

Votes pour : 9 Abstention : 0 Vote contre : 0

2019-1-1 AUTORISER LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire rappelle que pour nous permettre d'engager des dépenses du premier semestre il est demandé d'établir les besoins pendant cette période. Seuls les frais engagés sur cette liste concernant les investissements feront l'objet d'une délibération.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif.

En application de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, avant le vote du budget, l'exécutif est en droit sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette (non compris les reports et les restes à réaliser).

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Entendu le rapport du Maire,

Ce dernier demande de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Votes pour : 9 Abstention : 0 Vote contre : 0

Conseil municipal du 08/02/2019



2019-1-2 Demande de subvention véhicule propre

Le Maire expose le souhait de la commune d'acquérir un nouveau véhicule propre pour l'usage du service technique.

Nous avons reçu une proposition commerciale du groupe PEUGEOT SVDA Carpentras, pour un véhicule électrique type e-Partner Premium 67 ch au prix de 22 117.20€ TTC Sur ce prix, l'état verse une prime spéciale véhicule propre de 5000 €. Notre autofinancement de 20% est de 3 686.20 €.

Le département nous alloue une aide pour l'achat d'un véhicule propre de 10950 €. Nous sollicitons une aide de la CoVe « Fonds de concours exceptionnel » pour la différence soit 3198€.

Ce véhicule a une autonomie de 170 km avec une recharge lente de 14 heures, en sachant que nos agents ne font rarement plus de 50 km par jour.

Nos employés finissent à 17h et reprennent à 8h donc pas de problème pour la recharge.

Par contre les batteries sont garanties 8 ans et leur remplacement très couteux. Après vérification les batteries Lithium ion peuvent tenir 12 ans ou 100000km.

Entendu le rapport du Maire,

Le conseil municipal approuve la demande de subvention auprès de la CoVe dans le cadre du « Fonds de concours exceptionnel » pour un montant de 3198€ et donne tous les pouvoirs à M le Maire pour signer les documents nécessaires.

Votes pour : 8 Abstention : 1

Vote contre : 0

2019-1-3 CONTRACTUALISATION CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire, nous rappelle les composantes de la contractualisation prévue sur 2019 et nous présente les affectations prévues pour l'utilisation de celle-ci.

Lors de la séance publique le vendredi 31 mars 2017, le Conseil Départemental a approuvé la mise en place d'un Contrat Départemental de Solidarité Territoriale CDST 2017 2019 à destination des communes de moins de 5 000 habitants. M le Maire propose de solliciter le département suivant le détail ci-joint.

Le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

SOLLICITE l'affectation du concours financier du Conseil Départemental de Vaucluse, à savoir la dotation contractuelle 2017 2019 CDST en faveur des opérations en annexe par contrat à conclure entre le Département et la Commune de Saint Pierre de Vassols.

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer ce contrat, à intervenir et à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires.

Votes pour : 9

Abstention : 0

Vote contre : 0



2019-1-4 CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE ET ETUDE PHOTOVOLTAIQUE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil :

Lors de la séance publique le vendredi 31 mars 2017, le Conseil Départemental a approuvé la mise en place d'un Contrat Départemental de Solidarité Territoriale CDST 2017 2019 à destination des communes de moins de 5 000 habitants. M le Maire propose de solliciter le département suivant le détail ci-joint.

Le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

SOLLICITE l'affectation du concours financier du Conseil Départemental de Vaucluse, à savoir la dotation contractuelle 2017 2019 CDST en faveur des opérations en annexe par contrat à conclure entre le Département et la Commune de Saint Pierre de Vassols.

DONNE tous les pouvoirs à M le Maire pour signer ce contrat, à intervenir et à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires

Votes pour : 9

Abstention : 0

Vote contre : 0

DIVERS

Proposition d'étude de la CoVe sur la revitalisation du bourg
Planning permanence élus – réservation salles
Pose de ralentisseurs la venue de Crillon
Remerciements Villadier
MAM convention de mise à disposition montant de l'échéance
Vente d'un lot lotissement les Terrasses de St Pierre

SEANCE LEVEE A 20h00

COMPTE RENDU AFFICHE LE 14/02/2019